



MAIRIE DE SAINT GERMAIN L'HERM
Place de l'Hôtel de Ville
63630 SAINT GERMAIN L'HERM
Tel : 04 73 72 00 56
Email : st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023**

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel
RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette
Absents excusés : BLANC-PAGET Paule (pouvoir à VOISSET Yvette), BLANCHARD Pierre
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 00 et constate que le quorum est atteint.

1 Approbation du PV du 09 juin 2023 (pour les conseillers présents)
2 Délibérations

1 - admission en non-valeur Budget REGIE DISTRIBUTION CHALEUR 47100

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget REGIE DISTRIBUTION CHALEUR. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu les instructions budgétaires et comptables M4 notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le Conseil Municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, et à l'unanimité, concernant le budget REGIE DISTRIBUTION CHALEUR décide :

Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur des pièces irrécouvrables suivantes pour un total de 972.23 €.

Article 2 : les sommes nécessaires seront prévues sur le budget 2023 au chapitre 65, article 6541.

2 - versement sur le budget de la Régie Chaleur

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour honorer différentes factures et emprunt venant à échéances en septembre / octobre, il est nécessaire de prévoir un versement de 30 000 € sur le budget de la Régie Communale du Réseau Chaleur.

Les écritures comptables suivantes doivent être passées :

Budget Régie Chaleur 2023 : titre à émettre d'un montant de 30 000 €, imputation 774

Budget Principal 2023 : mandat à émettre d'un montant de 30 000 €, imputation 67381.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

Autorise Madame le Maire à émettre les mandats et titres correspondants.

3 - devis entretien annuel chaudière

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de fournitures et travaux suite à l'entretien annuel de la chaudière à plaquettes établi par l'entreprise COMPTE :

Montant HT 15 040.66 €

TVA 3 008.13 €

TOTAL TTC 18 048.79 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents
Autorise Madame le Maire à signer ce devis afin d'engager les travaux.

4 - devis MAGAUD travaux d'assainissement

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis concernant des travaux d'assainissement au village de LAIR consistant en terrassement et pose de tuyaux PVC Ø 200 sur 40 ml, terrassement et pose de tuyaux PVC Ø 315 sur 125 ml, regards et tabourets :

Montant HT	17 785.00
TVA	3 557.00
TOTAL TTC	21 342.00

Ces travaux n'étant pas prévus au budget EAU / ASSAINISSEMENT, il convient de créer un programme :

- n° 215 Réseau assainissement
- montant budgétisé 23 000.00 €

Une délibération modificative doit être prise :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 000.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	23 000.00 €	0.00 €	23 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 000.00 €
D-2156-215 : Réseau assainissement	0.00 €	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	23 000.00 €	0.00 €	23 000.00 €
Total Général		46 000.00 €		46 000.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents Autorise Madame le Maire à signer ce devis et à procéder aux différentes écritures.

3 Communications

Travaux MAGAUD : chemin de Bellevue (8 100.00 € TTC), au bourg rue de la Butte (1 680.00 € TTC)

Entretien des chemins ruraux : il est envisagé de faire appel à une entreprise extérieure

Réseau Eau sur Cistrière : suite à une injonction de l'ARS, un arrêté a été pris interdisant la consommation de l'eau par les habitants du village jusqu'au retour à la normale – effectuer des purges et javéliser en attendant les nouvelles analyses.

Service Biodéchets de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez : mise en place de composteurs partagés dans le bourg (Cimetière, Ophis ...) dans les hameaux ?

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 30.

Le Maire, Chantal DESGEORGES

Le secrétaire, M, Jacques THABOUILLOT